

I. IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR :

- Je renseigne les informations demandées (ainsi que celles du conjoint dans le cadre d'une souscription commune dans l'encart co-souscripteur ou celles concernant la personne morale le cas échéant).

II. BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

- 1/ J'indique le nombre de parts souscrites et le montant global de l'investissement.
- 2/ Je renseigne mes options d'épargne programmée le cas échéant.
- 3/ J'indique si le règlement se fait au comptant, par prélèvement, par virement ou par emprunt.
- 4/ Je complète l'attestation d'origine des fonds pour toute souscription unitaire supérieure à 60 000 € ; pour toutes souscriptions successives d'un montant global supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois ou pour toute souscription complexe.
- 5/ Je signe électroniquement ou manuscritement et j'indique le nombre de parts en toutes lettres.

III. QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT :

- 1/ Je renseigne les informations demandées.
- 2/ Je signe électroniquement ou manuscritement.

IV. DOCUMENTS À FOURNIR :

PERSONNES PHYSIQUES

- Original du dossier de souscription dûment rempli et signé.
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Au besoin : l'attestation d'origine des fonds.
- Chèque à l'ordre de la SCPI ou Mandat de prélèvement SEPA.
- Pour les souscriptions à crédit : copie de l'offre de prêt et de l'ordre de virement.
- Au besoin : renonciation du conjoint (pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision, les parts rentrent dans la communauté, sauf renonciation par un des conjoints/pacsés).
- RIB.

PERSONNES MORALES

- Original du dossier de souscription dûment rempli et signé.
- Copie des statuts à jour certifiée conforme.
- Déclaration des bénéficiaires effectifs.
- Extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Au besoin : l'attestation d'origine des fonds.
- Justificatif du pouvoir du signataire s'il n'est pas le représentant / gérant (extrait certifié ou procuration).
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant / gérant et du signataire s'il n'est pas le représentant / gérant (CNI ou passeport).
- Chèque à l'ordre de la SCPI ou Mandat de prélèvement SEPA.
- Pour les souscriptions à crédit : copie de l'offre de prêt et de l'ordre de virement.
- RIB.

POUR RAPPEL : TOUTE SOUSCRIPTION NE SERA ENREGISTRÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION QU'APRÈS RÉCEPTION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION COMPLET ET DE L'INTÉGRALITÉ DES FONDS.

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

CODE ID:

Prénom(s)/Nom du Conseiller (non CIF) :

Prénom(s)/Nom du CIF:

Nom du Cabinet:

Tél. Portable :

Tél. Fixe :

Email :

Paraphe(s)

IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

DÉJÀ CLIENT

☐ Non

☐ Oui : Identifiant : _____

☐ PERSONNE PHYSIQUE (COCHER LA CASE)

SOUSCRIPTEUR

☐ M.

☐ Mme

☐ Indivision

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse fiscale :

CP : _____ Ville :

Né(e) le : _____ À :

Département : _____ Tél. Portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) :

Nationalité :

Profession :

☐ salarié(e)

☐ retraité(e)

☐ non salarié(e)

☐ sans profession

Situation de famille :

☐ Célibataire

☐ Pacsé(e)

☐ Divorcé(e)

☐ Marié(e)

☐ Veuf(ve)

☐ Union libre

Marié(e) ou pacsé(e) :

☐ Communauté universelle

☐ Participation aux acquêts

☐ Séparation de biens

☐ Indivision

☐ Communauté réduite aux acquêts

Autres cas : ☐ Mineur ☐ Émancipé

Résident Fiscal Français :

☐ Oui

☐ Non, précisez :

Nombres d'enfant(s) à charge :

Représenté(e) par un tiers : ☐ Oui ☐ Non

(Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un majeur protégé...)

☐ M.

☐ Mme

Nom et Prénom(s) du Tiers :

Adresse de correspondance si différente de l'adresse fiscale :

CP : _____ Ville :

Tél. Portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) :

CO-SOUSCRIPTEUR (MARIÉ(E)/PACSE(E))

☐ M.

☐ Mme

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse fiscale :

CP : _____ Ville :

Né(e) le : _____ À :

Département : _____ Tél. Portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) :

Nationalité :

Profession :

☐ salarié(e)

☐ retraité(e)

☐ non salarié(e)

☐ sans profession

Représenté(e) par un tiers : ☐ Oui ☐ Non

(Dans le cas d'une indivision, d'un mineur, d'un majeur protégé...)

☐ M.

☐ Mme

Nom et Prénom(s) du Tiers :

Adresse de correspondance si différente de l'adresse fiscale :

CP : _____ Ville :

Tél. Portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) :

☐ PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE)

Raison Sociale :

SIREN : _____

Forme juridique :

Adresse du siège social :

CP : _____ Ville :

Nom et Prénom du(des) bénéficiaire(s) effectif(s) :

.....

.....

Représentée par :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de :

dûment habilité(e).

Tél. Portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) :

Êtes-vous un bénéficiaire effectif ? ☐ Oui ☐ Non

FISCALITÉ : _____ PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE* _____

☐ IR

☐ IS

☐ Oui

☐ Non

* Une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes : Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ; Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; Membre d'une cour des comptes ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein. Sont considérées comme des personnes réputées être des membres directs de la famille des personnes exposées : Le conjoint ou le concubin notoire ; Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; Les ascendants au premier degré. Sont considérées comme des personnes étroitement associées aux personnes exposées : Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ; Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne exposée ; Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée. Si vous avez coché « Oui » à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE.

Paraphe(s)

FICHE CONNAISSANCE CLIENT

1/2

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code monétaire et financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans des parts de SCPI avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'Inter Gestion REIM, resteront strictement confidentielles.

SITUATION PATRIMONIALE DE L'INVESTISSEUR :

Revenus annuels de votre foyer fiscal :

- ☐ < à 45 K€ ☐ de 75 à 150 K€
☐ de 45 à 75 K€ ☐ > à 150 K€

Montant global de votre patrimoine immobilier :

- ☐ < à 100 K€ ☐ de 300 à 600 K€ ☐ > à 1.000 K€
☐ de 100 à 300 K€ ☐ De 600 à 1.000 K€

En cas de prêt(s) immobilier(s), montant restant à rembourser : €

Montant de votre patrimoine financier : €

Actifs Financiers (Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE,...) / **Liquidités** (Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant, ...) :

- ☐ < à 50 K€ ☐ de 200 à 500 K€
☐ de 50 à 200 K€ ☐ > à 500 K€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

- ☐ oui ☐ non

Si oui, montant par mois : €

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPÉRATION ET LE FINANCEMENT :

Votre horizon de placement :

- ☐ Court terme (< à 5 ans) ☐ Long terme (> à 10 ans)
☐ Moyen terme (entre 5 et 10 ans)

Vos objectifs de placement :

- ☐ Revenus complémentaires ☐ Diversification de patrimoine
☐ Transmission patrimoniale ☐ Valorisation patrimoniale
☐ Autres (à préciser) :

CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DE L'INVESTISSEUR (OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL) :

Q1. Connaissiez-vous les SCPI ?

- ☐ Oui ☐ Non

Q2. Savez-vous que la SCPI est un placement investi quasi-exclusivement en immobilier ?

- ☐ Oui ☐ Non

Q3. Connaissiez-vous les risques liés aux investissements en parts de SCPI ?

- ☐ Oui ☐ Non

Q4. Gérez-vous vous-même votre portefeuille ?

- ☐ Non
☐ Oui, depuis : ☐ < de 3 ans ☐ > de 3 ans

Q5. Quel risque êtes-vous prêt à supporter ?

- ☐ Un risque nul et une rentabilité modérée
☐ Un risque faible et une rentabilité moyenne mais non garantie

* ☐ En dépit de mon(notre) profil d'investisseur(s) prudent(s) j'ai (nous avons) choisi d'investir sur des parts de SCPI qui présentent un profil de risque plus élevé et qui sont donc susceptible d'enregistrer des variations tant à la hausse qu'à la baisse ou des risques de perte en capital plus importantes.

- ☐ Un risque moyen pour saisir des opportunités
☐ Un risque élevé pour rechercher des plus-values importantes

Votre profil d'investisseur est donc :

Prudent*

Prudent*

Équilibré

Dynamique

Paraphe(s)

Q6. Dans le cadre de vos investissements, la durabilité est-elle le critère primordial ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, avez-vous des préférences en matière de durabilité sur l'un ou plusieurs des aspects de durabilité suivants ?
Veuillez cocher les cases qui correspondent à votre/vos préférence(s)

- ☐ Prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption). Par exemple, les incidences négatives sur la durabilité liées aux émissions de gaz à effet de serre peuvent être limitées, ou encore les investissements qui impactent négativement la biodiversité peuvent être exclus.
- ☐ Investissements durables (Art. 2 Nr. 17 du règlement (UE) 2019/2088 - SFDR) Investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental mesuré, par exemple, par des indicateurs clés d'efficacité des ressources dans l'utilisation de l'énergie) ou d'un objectif social (par exemple, la lutte contre les inégalités sociales), à condition de ne pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs environnementaux ou sociaux et que les sociétés dans lesquelles l'investissement est réalisé appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
- ☐ Investissements durables sur le plan environnemental (Art. 2 Nr. 1 du règlement (UE) 2020/852- Règlement Taxonomie) Il s'agit d'un investissement dans une ou plusieurs activités économiques qui contribuent substantiellement à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux (par exemple, la protection du climat, l'adaptation au changement climatique), si elles ne causent pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux, si elles sont exercées dans le respect de ce que l'on appelle les garanties minimales (notamment des droits de l'Homme) et si elles sont conformes aux critères d'examen techniques établis par la Commission européenne.

CLASSIFICATION DE L'INVESTISSEUR :

En application de la réglementation en vigueur, Inter gestion REIM établit et met en œuvre des politiques et des procédures appropriées et écrites permettant de classer ses clients dans les catégories de clients non professionnels, clients professionnels ou contreparties éligibles.

Par défaut, Inter Gestion REIM classe ses clients en tant que « client non-professionnel ».

Le client dispose toutefois de la possibilité de demander une classification différente et des conséquences qui en résulteraient quant à son degré de protection. Pour tout changement de catégorie, merci de contacter Inter Gestion REIM au 01 43 12 52 52 ou par mail : contact@inter-gestion.com

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- Avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du DIC PRIIPS, du dernier bulletin d'information et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site www.inter-gestion.com.
- Avoir pris connaissance des conditions générales de souscription.
- Avoir pris connaissance de la classification en tant que « client non professionnel ».
- Avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de SCPI Inter Gestion REIM, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.
- Être informé(e) que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
- Que cette déclaration est exacte et faite sous ma pleine et entière responsabilité.
- Que la Société de gestion ne m'a délivré aucun conseil relatif à cet investissement.
- Informar Inter Gestion REIM de tout changement concernant ma situation personnelle durant la durée de détention de l'instrument financier.
- Accepter de communiquer tout document justificatif sollicités par la Société de gestion et ce à tout moment.
- Que les décisions d'investissement mentionnées ci-dessus le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation.
- Que cette SCPI constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers.

CADRE RÉSERVÉ AU(X) SOUSCRIPTEUR(S)

Fait à le
(J'(nous) atteste(ons) qu'une copie est restée en ma (notre) possession).

Souscripteur

Co-souscripteur

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PART(S) 1/2

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION : _____

Un total de⁽¹⁾ : € représentant part(s)⁽²⁾ au prix unitaire de 255,68 €.

(1) minimum 1 part frais inclus (soit 255,68 €). (2) jusqu'à cinq décimales après la virgule sans arrondi.

PERIODICITE DU VERSEMENT DES DIVIDENDES : _____

☐ Trimestrielle (par défaut)

☐ Mensuelle

VERSEMENT PROGRAMMÉ : (PRÉLÈVEMENT SEPA OBLIGATOIRE) _____

JE SOUHAITE INVESTIR LA SOMME DE : _____

..... € (minimum de 25 €/mois, 75 €/trim, 150 €/sem, 300 €/an).

AVEC LA FRÉQUENCE SUIVANTE : _____

☐ Mensuelle (prélèvement le 5 de chaque mois)

☐ Semestrielle (prélèvement les 5 juillet et 5 janvier)

☐ Trimestrielle (prélèvement les 5 avril, 5 juillet, 5 octobre et 5 janvier)

☐ Annuelle (prélèvement le 5 janvier)

JE SOUHAITE : _____

☐ Réinvestir mes dividendes

OU

☐ Percevoir mes dividendes

i Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière peuvent être modifiés ou mes prélèvements suspendus, à tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à Inter Gestion REIM.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : _____

PAIEMENT : _____

☐ Par le souscripteur

☐ Par un tiers : Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (joindre une pièce d'identité en cours de validité du payeur personne physique)
.....

PROVENANCE DES FONDS : _____

☐ France

☐ Union Européenne

☐ Autre :

MODE DE REGLEMENT : _____

☐ Par Chèque à l'ordre de la SCPI CRISTAL Rente

☐ Par Prélèvement SEPA (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet)

☐ Par Virement bancaire sur le compte de la SCPI CRISTAL Rente (IBAN ci-dessous)

IBAN

FR76 3000 4022 0900 0105 3375 182

BIC

BNPAFRPPCPI

☐ Par Financement - Établissement prêteur :
Nantissement des parts ☐ Oui ☐ Non

ATTESTATION D'ORIGINE DES FONDS : _____

i Pour toute souscription unitaire supérieure à 60 000 € ; pour toutes souscriptions successives d'un montant global supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois ou pour toute souscription complexe.

ORIGINE DES FONDS

JUSTIFICATIF(S) DEMANDÉS

☐ Épargne Copie du ou des relevés de comptes d'épargne /
Copie intégrale de l'avis d'imposition sur demande

☐ Héritage / Donation / Cession d'actifs immobiliers Copie de l'acte notarié mentionnant le montant

☐ Cession d'actifs mobiliers / réemploi de fonds Copie du relevé d'opération

☐ Emprunt Copie de l'offre de prêt

☐ Autres Tout justificatif mentionnant le montant et l'origine du versement

Paraphe(s)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PART(S) 2/2

JE (NOUS) DÉCLARE(ONS) :

- Ne pas être une (des) « US person ».
- Avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du DIC PRIIPS, du dernier bulletin d'information et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site www.inter-gestion.com.
- Avoir pris connaissance des conditions générales de souscription.
- Être informé(e)(s) que la Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.
- Que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Accepter de communiquer tout document justificatif sollicités par la Société de gestion et ce à tout moment.
- Que cette déclaration est faite sous ma pleine et entière responsabilité.
- Que la Société de gestion ne m'a délivré aucun conseil relatif à cet investissement.
- En cas de co-souscription, signature de tous les souscripteurs (pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté ou pacsés sous le régime de l'indivision, les parts rentrent dans la communauté, sauf renonciation par un des conjoints/pacsés).

CADRE RÉSERVÉ AU(X) SOUSCRIPTEUR(S)

Fait à le

(J'(nous) atteste(ons) qu'une copie est restée en ma (notre) possession).

Nombre de part(s) en toutes lettres et Signature(s) manuscrite(s) ou Signature(s) électronique(s).

Souscripteur

Co-souscripteur

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

ATTENTION : VOUS DEVEZ REMPLIR CE BULLETIN UNIQUEMENT SI VOUS AVEZ CHOISI LE RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT SEPA ET/OU L'ÉPARGNE PROGRAMMÉE.

☐ **PERSONNE PHYSIQUE** (COCHER LA CASE)

SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme ☐ Indivision

Identifiant :

Nom :

Prénom(s):

Date de naissance : | | | | | | | | | |

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Identifiant :

Nom :

Prénom(s):.....

Date de naissance : | | | | | | | |

☐ PERSONNE MORALE (COCHER LA CASE)

Numéro associé : | | | | | | | |

SIREN : | | | | | | | |

Forme juridique :

Représentant :

Raison sociale :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Titulaire du compte

IBAN : _____

BIC : | | | | | | | | | | | | | |

Domiciliation bancaire

Créancier :

CRISTAL Rente

38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS

ICS : FR 15 ZZZ 821BB3

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.

En signant le présent mandat, j'autorise la Société de gestion Inter Gestion REIM, en tant que gérant de CRISTAL Rente, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de ma souscription CRISTAL Rente ; des montants dus au titre de mon versement exceptionnel sur une souscription historique CRISTAL Rente ou des montants dus au titre de mon épargne programmée CRISTAL Rente. Le prélèvement aura lieu le mois de réception de la souscription si reçue avant le 25 du mois considéré, sinon le mois suivant. L'adhésion au plan d'épargne programmée doit être enregistrée au plus tard le 25 du mois en cours pour un premier prélèvement le 5 du mois qui suit la réception du dossier. À défaut, le premier prélèvement sera opéré le 5 du mois suivant. Je m'engage à informer Inter Gestion REIM de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé, etc.), Inter Gestion REIM ne procédera pas à la création de parts correspondant au versement de la souscription qui sera alors qualifiée d'« Impayée ». Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Dans le cadre du versement immobilier programmé, s'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à Inter Gestion REIM.

Fait à:.....

le : | | | | | | | | | |

**SIGNATURE DU(DES)
SOUSCRIPTEUR(S)**

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES (PPE)

SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme
Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :
Né(e) le
À :

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme
Nom :
Prénom(s) :
Nom de jeune fille :
Né(e) le
À :

Une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ; Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; Membre d'une cour des comptes ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an l'une des fonctions susmentionnées :

SOUSCRIPTEUR

☐ Oui ☐ Non
Si oui :
Fonction :
Organisme :
Pays :

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ Oui ☐ Non
Si oui :
Fonction :
Organisme :
Pays :

FAMILLE OU ENTOURAGE DU SOUSCRIPTEUR / CO-SOUSCRIPTEUR

Sont considérées comme des personnes réputées être des membres directs de la famille des personnes exposées : Le conjoint ou le concubin notoire ; Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; Les ascendants au premier degré.

Une personne de votre famille exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an l'une des fonctions susmentionnées :

SOUSCRIPTEUR

☐ Oui ☐ Non
Si oui :
Fonction :
Organisme :
Pays :

CO-SOUSCRIPTEUR

☐ Oui ☐ Non
Si oui :
Fonction :
Organisme :
Pays :

Paraphe(s)

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES (PPE)

PERSONNES ETROITEMENT ASSOCIEES AU SOUSCRIPTEUR / CO-SOUSCRIPTEUR

Sont considérées comme des personnes étroitement associées aux personnes exposées :
Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne exposée, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ; Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne exposée ; Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée.

Êtes-vous une personne étroitement associée aux personnes exposées :

SOUSCRIPTEUR		CO-SOUSCRIPTEUR	
☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
Si oui :		Si oui :	
Fonction :		Fonction :	
Organisme :		Organisme :	
Pays :		Pays :	

CADRE RÉSERVÉ AU(X) SOUSCRIPTEUR(S)

Fait à le

Souscripteur

Co-souscripteur

RENONCIATION DU CONJOINT

RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ

SOUSCRIPTEUR



M.



Mme

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse :

CP : [] [] [] [] [] [] Ville :

☐ 1/ APPORT SUR LES BIENS COMMUNS* :

Conjoint(e) commun(e) en biens de Monsieur, Madame**,
apporteur de la somme de € (en chiffres et en lettres)
dépendant de la communauté existant entre nous.

Reconnaît avoir été averti(e), conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code civil, de l'apport envisagé et de la
faculté de revendiquer la qualité d'associé(e) de la société.
pour la moitié des parts souscrites.

Je déclare :



que je donne mon consentement à l'apport effectué par mon conjoint,



ne pas vouloir être associé(e) et renoncer définitivement à revendiquer cette qualité d'associé(e) pour les parts souscrites.

☐ 2/ APPORT SUR FONDS PROPRES* :

Conjoint(e) commun(e) en biens de Monsieur, Madame**,
apporteur de la somme de € (en chiffres et en lettres)
ne dépendant pas de la communauté existant entre nous.

Reconnaît que l'acquisition de la totalité des parts souscrites au capital de la société
par mon conjoint a été faite avec des deniers propres ou provenant de l'aliénation d'un propre et tenant lieu d'emploi ou de
remploi conformément aux dispositions de l'article 1434 du Code civil.

Je déclare, si un contentieux relatif à la présente acquisition, devait survenir sur l'emploi ou le remploi de deniers propres par
mon conjoint :



ne pas vouloir être associé(e) et renoncer définitivement à revendiquer cette qualité d'associé(e) à mon conjoint pour la
totalité des parts souscrites.

Fait à :

le : [] [] [] [] [] []

SIGNATURE

* cocher la case 1/ ou 2/.

** Rayer la mention inutile.

RENONCIATION DU PARTENAIRE PACSE

RÉGIME DE L'INDIVISION

SOUSCRIPTEUR



M.



Mme

Nom :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Adresse :

CP : [][][][][][] Ville :

APPORT SUR FONDS PROPRES :

Partenaire de Monsieur, Madame*,
apporteur de la somme de € (en chiffres et en lettres) dépendant de l'indivision existant entre nous,

Reconnaît que l'acquisition de la totalité des parts souscrites au capital de la société
par mon partenaire a été faite avec des deniers ou biens qui demeurent sa propriété exclusive, conformément aux dispositions
de l'article 515-5-2 du Code civil.

Je déclare, si un contentieux relatif à la présente acquisition, devait survenir sur l'emploi ou le remploi de deniers propres par
mon partenaire :



ne pas vouloir être associé(e) et renoncer définitivement à revendiquer cette qualité d'associé(e) pour la totalité des parts
souscrites.

Fait à :

le : [][][][][][][][]

SIGNATURE

* Rayer la mention inutile.

LES INFORMATIONS DEMANDÉES SONT OBLIGATOIRES.

La Société de gestion se réserve le droit de demander toute information ou document complémentaire. La SCPI est un placement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit donc d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée et dont le capital, comme les revenus, ne sont pas garantis. En conséquence, ces derniers peuvent varier à la hausse mais aussi à la baisse. Et comme tout placement, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le choix du plan épargne immobilier doit être adapté à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement. Le traitement fiscal des revenus provenant de la SCPI dépend de la situation individuelle, du régime fiscal et du taux d'imposition propre à chaque associé.

SCPI :

Nature : SCPI à capital variable

Immatriculation : RCS Paris 531 884 070

Durée : jusqu'au 20/04/2110

Siège social : 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier constitués d'immeubles locatifs à usage commercial et professionnel.

Capital social initial : 765 000 €

Société de gestion : Inter Gestion REIM, Société Anonyme au capital de 240 000 €, domiciliée 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS, RCS Paris 345 004 436 (agrément de l'AMF n° GP 12000008 délivré le 29 février 2012).

Prix de souscription :

255,68 €

Frais de souscription :

La Société de gestion perçoit de la SCPI une commission de souscription de 12% TTI* du prix de souscription.

VALEUR DE RETRAIT	FRAIS DE SOUSCRIPTION	PRIX DE SOUSCRIPTION
225 €	30,68 €	255,68 €

* Commission de souscription de 12,00% TTI dont 10,00% TTI de frais de collecte et 2,00% TTI de commission de recherche foncière - Commissions exonérées de TVA conformément à l'article 261 C-1^{er} de la CGI.

En cas de modification du prix de la part :

Dans l'hypothèse où le prix de souscription de la part serait modifié entre le jour de la signature du bulletin de souscription et l'enregistrement de la souscription par la Société de gestion (dossier de souscription complet et réception de l'intégralité des fonds), le nombre de parts souscrites correspondra au montant de la souscription divisée par le prix de souscription en vigueur lors de l'enregistrement.

Dans l'hypothèse où le prix de souscription de la part serait modifié entre le jour de la réception par la Société de gestion de l'intégralité des fonds d'un versement dans le cadre de l'épargne programmée, le nombre de parts souscrites correspondra au montant de la souscription divisée par le prix de souscription en vigueur lors de l'enregistrement.

Minimum de souscription :

1 part.

Modalités de règlement :

Le règlement s'effectue à l'ordre de la SCPI CRISTAL Rente au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription. Il est adressé au siège de la Société de gestion : 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS. Le règlement correspondant doit être obligatoirement joint. En cas de crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'établissement prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le versement obtenu. La Société de gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou de la non transmission/réception des bulletins de souscription.

Jouissance des parts :

Les parts ou fractions de parts souscrites porteront jouissance au 1er jour du 6e mois qui suit la date d'enregistrement de la souscription sur le registre.

Votes et communications :

Les votes et les communications se feront par voie électronique.

Responsabilité des associés :

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Remboursement de l'épargne investie / revente des parts :

Le prix de retrait de la SCPI est de 225 € par part en pleine propriété. Ce prix correspond au montant de souscription en pleine propriété actuel de 255,68 € diminué de la commission de souscription de 30,68 €.

L'associé détenteurs de parts en pleine propriété qui souhaite se retirer, adresse sa demande à la Société de gestion.

Les modalités des conditions de souscription et de retrait sont précisées dans les statuts de la SCPI disponibles sur le site www.inter-gestion.com ou sur simple demande après de la Société de gestion.

La Société de gestion ne garantit pas la revente des parts.

Gestion de la trésorerie :

Les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, revenus distribués et revenus assimilés) perçus ou inscrits en compte à compter du 1er janvier 2018, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% dont 12,8% pour l'impôt sur le revenu et 17,2% pour les prélèvements sociaux. Toutefois les contribuables qui y auraient intérêt pourront opter pour l'imposition de l'ensemble de leurs revenus mobiliers suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les revenus immobiliers (revenus fonciers et plus-values immobilières) sont exclus du champ d'application de l'imposition forfaitaire et imposés dans les conditions de droit commun.

Augmentation de capital

Le capital social est divisé en parts sociales de même valeur nominale émises en représentation des apports des associés.

Le capital social pourra augmenter jusqu'à un montant maximum de 1 100 160 000 € au moyen de versements successifs sans que l'assemblée générale extraordinaire des associés ait à en décider préalablement.

La Société de gestion constatera et arrêtera annuellement le montant de capital souscrit au jour de la clôture de chaque exercice.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décidera, lorsque le capital statuaire aura été atteint, soit de maintenir la variabilité du capital et le cas échéant de fixer un nouveau montant de capital maximum, soit de procéder selon le droit commun par tranches d'augmentation de capital décidées préalablement, soit encore de ne plus procéder à de nouvelles augmentations du capital maximum. Dans le cas où l'assemblée générale extraordinaire des associés déciderait de procéder selon le droit commun par tranches d'augmentation de capital décidées préalablement, une nouvelle note d'information sera soumise au visa de l'AMF.

Mineurs et Majeurs protégés :

Le bulletin doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom(s), qualité et domicile. Pour les majeurs protégés : remplir le formulaire au nom du majeur protégé, le faire signer par le tuteur ou le curateur et le majeur protégé. Joindre une copie du jugement de protection ainsi qu'une pièce d'identité du tuteur ou du curateur.

Épargne programmée et versements exceptionnels :

Les versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) ou les versements exceptionnels s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la Société de gestion du formulaire d'adhésion au plan d'épargne immobilier ou du formulaire de versement exceptionnel, accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire et du mandat SEPA dûment complété. L'adhésion doit être reçue au plus tard le 25 du mois en cours pour un premier prélèvement le 5 du mois qui suit la réception du dossier. À défaut, le premier prélèvement sera opéré le 5 du mois suivant. Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière peuvent être modifiés ou mes prélèvements suspendus, à tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à la Société de gestion par courrier simple ou par mail dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

Durée du mandat :

Illimité et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Montant minimum du versement :

Minimum de 25 € par mois / 75 € par trim. / 150 € par sem. ou 300 € par an.

Condition d'adhésion :

L'adhérent doit au préalable détenir à minima une (1) part sociale de la SCPI en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété).

Épargne programmée, réinvestissement de dividendes et versements exceptionnels :

Les versements programmés à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) ou les versements exceptionnels s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à la Société de gestion du formulaire d'adhésion au plan d'épargne immobilier ou du formulaire de versement exceptionnel, accompagné d'un justificatif de domiciliation bancaire et du mandat SEPA dûment complété. L'adhésion doit être reçue au plus tard le 25 du mois en cours pour un premier prélèvement le 5 du mois

Paraphe(s)

CONDITIONS GÉNÉRALES

2/2

qui suit la réception du dossier. À défaut, le premier prélèvement sera opéré le 5 du mois suivant. Le montant et la fréquence de mon épargne immobilière peuvent être modifiés ou mes prélèvements suspendus, à tout instant et sans frais, depuis mon espace privé ou en adressant ma demande à la Société de gestion par courrier simple ou par mail dans le même délai, pour une prise en compte sur le mois considéré.

Chaque prélèvement, réinvestissement de dividendes ou versement exceptionnel se traduit par une souscription de parts ou fractions de parts, au nom du souscripteur, en pleine propriété ou en démembrement temporaire (nue-propriété), selon les conditions de souscription de la part et les clés de répartition en vigueur au jour du prélèvement (et/ou du réinvestissement) et, le cas échéant, en fonction de la durée résiduelle du démembrement en nue-propriété.

Ainsi, vous devez avoir pris connaissance du DIC PRIIPS, de la Note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des statuts, du dernier bulletin d'information et du dernier rapport annuel.

Origine des fonds :

Contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. La Société de gestion se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire dans le cadre des versements récurrents effectués au démarrage du mandat ou durant sa durée. L'attestation d'origine des fonds est obligatoire pour toute souscription ou versement exceptionnel égal ou supérieur à 60 000 € ; pour toutes souscriptions successives d'un montant global supérieur à 60 000 € dans les 6 derniers mois ou pour toute souscription complexe.

Impayés :

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout ou partie, à l'une quelconque des échéances prévues (compte non suffisamment approvisionné, compte fermé, etc.), la SCPI ne procédera pas à la création de parts ou de fractions de parts correspondant au versement qui sera alors qualifié d'« Impayé ». Tout Impayé entraînera la suspension du présent mandat de prélèvement et, en conséquence, des versements programmés. S'il souhaite mettre en place à nouveau des versements volontaires programmés, le souscripteur devra alors le signifier depuis son espace privé ou en adressant sa demande à la Société de gestion.

Traitement par défaut :

En cas d'erreur ou d'omission sur le mandat de prélèvement, la Société de gestion informe le souscripteur. L'investissement est alors suspendu jusqu'à réception des nouvelles instructions ou compléments nécessaires de la part du souscripteur.

Relevé d'épargne :

Le relevé d'épargne est disponible sur l'espace client du site internet www.inter-gestion.com. Il est mis à jour pour chaque nouvelle souscription correspondant à chaque versement périodique. Un relevé d'épargne annuel récapitulatif est également mis à disposition des associés sur leur espace client.

Commercialisation :

Dans le cadre de la souscription de parts ou fractions de parts, la Société de gestion est susceptible de reverser une rétrocession des frais de collecte allant de 0 à 70 % à des intermédiaires habilités.

Démarchage bancaire ou financier :

Le démarchage bancaire ou financier est réglementé par les articles L. 341-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Données à caractère personnel :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, et au Règlement Général de l'Union Européenne sur la Protection des Données (RGPD), les responsables conjoints de la collecte, du traitement et de l'utilisation de vos données personnelles sont les sociétés Inter Gestion REIM et Inter Gestion Groupe (ci-après les « Sociétés »).

Pour toute question ou requête concernant la protection des données personnelles traitées par nos Sociétés, le responsable de la protection des données peut être contacté via l'adresse e-mail suivante : cpo@inter-gestion.com ou encore par courrier à l'adresse Inter Gestion Groupe – Responsable des données personnelles – 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

Les données personnelles qui peuvent être traitées par nos Sociétés sont les suivantes :

Identifiant client ; Etat-civil (Nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité) ; Carte d'identité ou passeport ; Numéro de téléphone ; Mail ; Profession ; Situation fiscale ; Identité et coordonnées du représentant ; Situation patrimoniale ; Origine des fonds ; Fiche connaissance ; Régime matrimonial ; RIB et coordonnées bancaires ; Mode de financement des produits ; Profil investisseur ; Personnalité politiquement exposée ; Avis sur les produits et services ;

Avec pour finalités l'exécution, la gestion des souscriptions à nos produits, l'information commerciale, le recueil et la gestion des avis des clients sur les produits et services, et la satisfaction de nos obligations légales et réglementaires.

La base juridique des traitements est l'exécution de nos obligations contractuelles et légales conformément à l'article 6 (b) et (c) du RGPD. Le traitement de vos données personnelles est ainsi nécessaire à la bonne exécution des souscriptions, sans lequel celles-ci ne sauraient être exécutées. Le refus du traitement ou l'opposition à celui-ci par la personne concernée peut entraîner le refus de la souscription.

Les enquêtes de satisfaction sont réalisées sur la base de l'intérêt légitime (article 6 (f) du RGPD) de nos Sociétés afin d'améliorer nos produits et services. La réponse du client aux enquêtes de satisfaction est facultative et n'affecte aucunement l'exécution et la gestion de ses souscriptions. Le client peut s'opposer à tout moment à la réception des enquêtes de satisfaction et au traitement de ses données personnelles à cette fin en (i) s'y opposant expressément dans le dossier de souscription en cochant la case prévue à cet effet, ou (ii) en suivant la procédure de désinscription prévue dans chaque message de sollicitation, ou (iii) en adressant une demande à cpo@inter-gestion.com. Le client peut également s'opposer à la conservation de ses avis précédents en adressant une demande à cpo@inter-gestion.com.

☐ (i) Dans l'hypothèse où je ne souhaite pas recevoir d'enquêtes de satisfaction afin de donner mon avis sur les produits et services d'Inter gestion REIM et d'Inter Gestion groupe, je coche la case.

La conservation et le traitement des données - à l'exception de celles relatives aux avis sur les produits et services - auront lieu en base active pour la durée nécessaire à l'exécution et la gestion de votre souscription. Les données sont conservées en archivage pendant une durée additionnelle de cinq (5) ans après l'expiration de la durée de conservation en base active à des fins probatoires et pour respecter les délais de conservation imposés par les obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les données relatives aux avis sur les produits et services sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif de l'enquête de satisfaction ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition du client.

Le cas échéant, la durée pourra être celle imposée par toute obligation légale ou réglementaire. Ces durées de conservation sont stipulées sous réserve de l'exercice conforme des droits des personnes concernées.

Conformément aux articles 12 à 22 du RGPD, la personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation aux traitements, d'effacement, et à la portabilité des données. En cas d'exercice d'un droit, nos Sociétés seront tenues de répondre dans un délai d'un (1) mois maximum à compter de la réception de la demande ; ou dans un délai de trois (3) mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

L'accès aux données personnelles des clients est strictement limité à nos services internes, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité. Les données collectées sont également communiquées aux sociétés civiles de placement immobilier pour lesquelles le client a souscrit, et à des agrégateurs de données financières permettant au conseiller en investissement financier du client d'accéder à ses données. Les données du client peuvent également être transmises à un prestataire chargé d'effectuer les enquêtes de satisfaction auprès des clients en qualité de sous-traitant pour le compte de nos Sociétés. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nos Sociétés s'engagent à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Le client est en droit de présenter toute réclamation relative aux traitements de ses données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Paraphe(s)

CRISTAL Rente

Société civile de placement immobilier à capital variable • VISA de l'AMF délivré sur la note d'information SCPI n° 24-02 du 13/09/2024 • RCS PARIS : 531 884 070 • 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

Inter Gestion REIM

38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS • Tél : 01 43 12 52 52 • SA au capital de 240 000 € • Code APE 6630Z • N° SIRET 345 004 436 00068 • Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF.